

Le Conseil Communal pour enfants à Dudelange (CCPE)

1) Qu'est ce qu'on entend par le CCPE?

Le CCPE crée en 2008 est une initiative du Collège des Bourgmestre et Echevins, soutenu par le conseil communal, en collaboration avec plusieurs enseignants de la commune de Dudelange et l'inspecteur d'Ecole.

Le CCPE est censé donner aux enfants la possibilité:

1. d'apprendre une méthode de travail démocratique
2. de s'engager sur base volontaire pour l'amélioration de la qualité de vie de tous les enfants de Dudelange
3. de connaître les liens existants entre la commune et les citoyens
4. apprendre à connaître l'institution communale

Par conséquent, le CCPE aide tous les enfants (électeurs, candidats et surtout les élus) à s'initier à la vie publique.

Les enfants du CCPE auront l'opportunité :

- d'exprimer leurs opinions sur les infrastructures communales (p.ex. aires de jeux, loisirs, cour de récréation, trajets d'école, terrain de sport, sécurité, fêtes,...)
- de prendre des initiatives
- d'élaborer des propositions (en vue de solutions), des compromis et des projets,
- de travailler en groupe de façon autonome
- de prendre des décisions et d'en assumer la responsabilité
- de chercher le dialogue avec les responsables communaux

2) Comment le CCPE fonctionne-t-il ?

Sont électeurs et éligibles tous les enfants des classes 3.1., 3.2. et 4.1. Pour pouvoir s'inscrire sur les listes électorales, les élèves candidats ont besoin d'une autorisation parentale écrite.

Les élections auront lieu au mois de juillet. Le CCPE se compose de 18 élèves issus des différents quartiers de Dudelange. La répartition des élèves élus se fait comme suit: Brill 3, Boudersberg 2, Deich 3, Gaffelt 3, Ribeschpont 2, Centre (Strutzbierg) 3 et Waldschoul 2.

Le CCPE se réunit au moins 1 fois par mois en dehors des heures de classe. Les dates seront fixées par le CCPE lui-même.

Les réunions auront lieu dans la salle de réunion du conseil communal (Hôtel de Ville) et seront animées par des enseignants qui restent à la disposition des élèves pour leur donner aide et conseil.

Le CCPE aura, au moins une fois par an, la possibilité de rencontrer le collège des Bourgmestre et Echevins et de lui communiquer ses idées, ses souhaits (demandes) et ses propositions.

Le CCPE ne traitera pas les problèmes liés au fonctionnement interne de l'école.

Par la présente, nous prions les parents des candidats de signer le formulaire ci-joint et de le transmettre à leur instituteur ou institutrice.

La durée d'un CCPE est d'une année scolaire. Les élections ont lieu une fois par an.

3) Modalités des élections

Dans chaque établissement scolaire concerné est dressée une liste unique des candidats à élire (uniquement élèves de cette école). Chaque élève électeur élit les candidats issus de son établissement scolaire.

Peuvent être candidats et électeurs, les élèves issus des classes 3.1., 3.2. et 4.1.

Chaque élève (électeur) dispose du nombre de voix qu'il y a d'élèves candidats à élire (Brill 3 élus, Boudersberg 2, Deich 3, Gaffelt 3, Ribeschpont 2, Centre (Strutzbiereg) 3 et Waldschoul 2). Chaque candidat ne peut recevoir qu'une seule voix. Les candidats ayant reçu le plus de voix sont élus. En cas d'ex-aequo, sera pris le candidat le plus âgé.

Le vote est secret. Les élections ont lieu le même jour dans chaque établissement scolaire sélectionné

*Pour tout renseignement supplémentaire n'hésitez pas de contacter
Mady Wegener, Service Structures d'Accueil, 51 61 21-571 ou Dan Biancalana, échevin, 51
61 21-222*

Enseignants/animateurs du CCPE :

Jill Degreeef
Nadine Grein
Jessie Hencks
Mady Wegener